

1955 No 20

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
CONCERNANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DE LA FOURNITURE D'AP-  
PROVISIONNEMENTS ET DE SERVICES PORTUAIRES AUX NAVIRES DE  
GUERRE DE CHACUN DES DEUX PAYS EN VISITE DANS L'AUTRE PAYS**

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire  
d'État aux Affaires extérieures*

**LE SERVICE ÉTRANGER  
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**OTTAWA, le 21 juillet 1955**

**N° 22**

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre fonctionnaires du Canada et des États-Unis à propos de la législation qui autorise le Secrétaire de la Marine à fournir certains approvisionnement et services à des navires de guerre étrangers dans les ports des bases navales des États-Unis à condition qu'un accord conférant des droits réciproques aux États-Unis et prévoyant le remboursement desdites fournitures ait été conclu au préalable avec le pays intéressé. Ces accords obvieront à la nécessité de réclamer des avances de fonds à des navires de guerre de pays amis en retour de services portuaires ordinaires et faciliteront la fourniture des approvisionnement immédiatement nécessaires aux navires des États-Unis au cours de leurs opérations.

Mon Gouvernement serait heureux de conclure à ces fins un accord avec le Canada, et je crois comprendre que les hauts fonctionnaires du Canada le souhaiteraient aussi. Les conditions de l'accord que mon Gouvernement serait disposé à conclure sont énoncées dans l'annexe à la présente note. Si ces conditions paraissent acceptables à votre Gouvernement, la réponse que vous donnerez à la présente note ainsi que cette note elle-même pourront être considérées comme constituant un Accord qui entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après la date de votre réponse et s'appliquera à tous les approvisionnement et services fournis à cette date ou ultérieurement. L'Accord pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des deux gouvernements sur préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

**R. DOUGLAS STUART**

Pièce jointe:

**Annexe**

L'honorable Lester B. Pearson

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa.